



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction aéronautique

Question orale n° 1544

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la SOGERMA. En effet, 1000 emplois sont en danger de disparition à Bordeaux-Mérignac. Depuis quelques mois la direction générale de EADS - dont l'Etat est actionnaire - multiplie les déclarations annonçant un nouveau plan de réduction des effectifs. Dans un contexte mondial largement favorable à l'industrie aéronautique mondiale, il est paradoxal de voir qu'une société comme la SOGERMA connaisse de telles difficultés. Il serait dramatique que cette entreprise bordelaise ferme. Face au démantèlement progressif, il lui demande ce que l'Etat entend faire, face à la fermeture potentielle de cette filiale par sa maison-mère et quelles politiques d'aménagement du territoire sont aujourd'hui en jeu afin de pérenniser l'activité aéronautique en Aquitaine.

Texte de la réponse

SITUATION DE LA SOGERMA A BORDEAUX-MERIGNAC

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie, pour exposer sa question, n° 1544, relative à la situation de la SOGERMA à Bordeaux-Mérignac.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre délégué à l'industrie, je veux appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de la société EADS-SOGERMA, 1 000 emplois se trouvant actuellement en danger de disparition à Bordeaux-Mérignac.

Depuis quelques mois, la direction d'EADS, dont je vous rappelle que l'État est actionnaire, multiplie les déclarations, indiquant qu'un nouveau plan de réduction des effectifs est inéluctable dans les tout prochains jours.

Dans un contexte mondial largement favorable à l'industrie aéronautique, l'entreprise EADS a effectué l'an dernier des ventes record. En effet, la société a annoncé un résultat net de 1,7 milliard d'euros pour 2005, soit une progression de 39 %, pour un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à un peu plus de 34 milliards d'euros. Cette bonne nouvelle concernant la santé de l'entreprise EADS s'accompagne de perspectives en hausse pour l'année 2006. Il est paradoxal de constater que la SOGERMA, filiale d'EADS, connaît dans le même temps des difficultés importantes. Il semble que l'entreprise ait été victime des orientations et des choix stratégiques de certains de ses présidents.

Aujourd'hui, elle cumule les handicaps et de nombreuses questions se posent quant à son avenir. Depuis plusieurs semaines, il est question d'un plan social qui pourrait concerner dans un premier temps jusqu'à 600 personnes au sein de l'établissement de Mérignac, siège de la société. La fermeture de cette entreprise aurait des conséquences dramatiques, notamment quant au nombre d'emplois indirects concernés.

L'avenir de la SOGERMA repose aujourd'hui tout à la fois sur EADS, au travers de transferts de charges et de la recherche de nouveaux marchés, et sur l'État, notamment sur la possibilité qu'aura l'entreprise EADS-SOGERMA de se voir confier des contrats par le ministère de la défense, à l'image de la mission de maintien en conditions opérationnelles des C130 qu'elle a assumée jusqu'en 2002. Faire reposer une part importante de

l'activité sur des marchés militaires moins cycliques est une stratégie payante comme le prouve l'expérience de Boeing. Personne ne comprendrait que la santé économique d'EADS et la volonté de l'État, concrétisée par les commandes qu'il a la possibilité de passer, ne suffisent pas à sauver ces emplois.

Nous redoutons que la situation de la SOGERMA ne devienne le symbole d'une crise profonde de l'aéronautique dans notre région, pourtant pôle d'excellence, qui devrait bénéficier d'investissements plutôt que de subir des licenciements dont les conséquences sociales et économiques seraient particulièrement dramatiques.

Puisqu'il semble exister des solutions de nature à éviter la fermeture de la SOGERMA par sa maison mère, je vous demande, monsieur le ministre, ce que l'État entend faire dans le cas précis de cette entreprise, et plus largement quelles politiques d'aménagement du territoire vont être mises en oeuvre afin de pérenniser l'activité aéronautique en Aquitaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. François Loos, *ministre délégué à l'industrie*. Monsieur le député, la SOGERMA a vu ses activités décroître depuis 2001, dans un contexte de très forte concurrence des sociétés de maintenance à bas coût. Cette entreprise a enregistré une aggravation très sensible de ses pertes en 2005, en lien avec des pertes d'exploitation, une dépréciation d'actifs et des charges de restructuration : 198 millions d'euros de pertes en 2005 contre 39 millions en 2004. Ce montant représente plus du tiers du chiffre d'affaires de la société. La situation est donc très sérieuse.

Devant ces résultats, le management d'EADS a réaffirmé sa volonté que la SOGERMA demeure la composante " services " d'EADS et souhaité, à cette fin, qu'un plan de redressement soit rapidement élaboré et mis en oeuvre afin de ramener la société à l'équilibre financier en 2007. Ce plan sera présenté dans ses grandes lignes lors d'un comité d'entreprise dans les semaines prochaines. Il intégrera vraisemblablement une réduction sensible des effectifs, mais nous ne pouvons en savoir davantage à ce stade.

Si cela se confirmait, je souhaite que le groupe mette tout en oeuvre pour proposer à chaque salarié éventuellement concerné des opportunités de reclassement en interne qui soient acceptables. L'État veillera à ce que cette transition, nécessaire au rétablissement rapide de la situation de l'entreprise, soit la moins pénalisante possible pour les salariés.

Enfin, je rappelle que nous avons mis en place un pôle de compétitivité sur l'aéronautique entre Bordeaux et Toulouse et que celui-ci permet aux entreprises concernées par ce secteur de travailler ensemble pour construire une perspective commune. Certes, cela n'élimine pas toutes les difficultés, mais nous veillerons à ce que toutes les mesures prévues dans notre législation et dans le cadre des coopérations avec EADS puissent être mises en oeuvre.

M. le président. La parole est à M. Michel Sainte-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, votre diagnostic est malheureusement exact et nous faisons le même.

S'agissant du pôle de compétitivité, dont le président est précisément le directeur général d'Airbus, nous demandons un transfert de charges. Nous comptons sur l'État, donc sur vous-même et le Gouvernement, pour peser en la matière, car les conditions sont réunies pour procéder à ce transfert. Localement, les collectivités sont unanimement impliquées sur ce difficile dossier, mais rien n'est véritablement possible sans l'aide de l'État. Je souhaite donc que vous vous engagiez davantage que ne le laissent entendre vos propos. Je vous en remercie par avance.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1544

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3483

Réponse publiée le : 5 avril 2006, page 2397

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 avril 2006